

ARISTOTE, LA POLITIQUE

Terminales générales

1

Texte

ARISTOTE, *La politique*, IV^e s. av. J.-C.

Il est évident que l'homme est un animal politique plus que n'importe quelle abeille et que n'importe quel animal grégaire. Car, comme nous le disons, la nature ne fait rien en vain; or seul parmi les animaux l'homme a un langage. Certes la voix est le signe du douloureux et de l'agréable, aussi la rencontre-t-on chez les animaux; leur nature en effet est parvenue jusqu'au point d'éprouver la sensation du douloureux et de l'agréable et de se les signifier mutuellement. Mais le langage existe en vue de manifester l'utile et le nuisible, et par suite aussi le juste et l'injuste. Il n'y a en effet qu'une chose qui soit propre aux hommes par rapport aux animaux : le fait que seuls ils ont la perception du bien et du mal, du juste et de l'injuste et des autres notions de ce genre. Avoir de telles notions en commun, c'est ce qui fait une famille et une cité.

2

Proposition de corrigé pour les deux méthodes

Méthode linéaire « libre »

(Introduction)

On observe dans la nature de nombreuses espèces animales qui forment des sociétés bien organisées : les abeilles, les fourmis ou encore nos cousins primates les chimpanzés. Les êtres humains vivent aussi en société, mais nous observons que celles-ci sont très diverses tant sur le plan de leurs mœurs que sur le plan de leurs lois et de leur organisation politique. L'être humain est-il un animal sociable comme un autre ? Qu'est-ce qui différencie la société humaine des autres sociétés animales ? C'est à ces questions que répond Aristote dans *La politique* où il affirme sa fameuse thèse selon laquelle l'homme est un *zôon politikon*, un animal politique. Cette thèse repose sur l'idée que l'homme est le seul à posséder des facultés qui le rendent apte à la vie politique. Après avoir énoncé sa thèse (lignes 1-2) Aristote définit la première de ces facultés que l'homme est selon lui le seul à posséder - le langage - en montrant qu'il y a une différence significative entre la voix (*phonè*) des animaux et le langage (*logos*) des humains (lignes 2 à 6). Puis dans la dernière partie du texte, il en vient à la deuxième faculté propre à l'homme - le sens du bien et de la justice - qu'il considère comme le fondement des entités politiques auxquelles les êtres humains appartiennent.

Réponses au questionnaire

Partie B : Éléments de synthèse

1. À quel problème philosophique Aristote cherche-t-il à répondre dans ce texte ?

On observe dans la nature de nombreuses espèces animales qui forment des sociétés bien organisées, comme par exemple les abeilles. Les êtres humains vivent aussi en société, mais nous observons que celles-ci sont très diverses tant sur le plan de leurs mœurs que sur le plan de leurs lois et de leur organisation politique. L'être humain est-il un animal sociable comme un autre ? Qu'est-ce qui différencie la société humaine des autres sociétés animales ?

2. Dégagez l'idée principale (la thèse) du texte, qui répond à ce problème.

Aristote, dans *La politique*, affirme sa fameuse thèse selon laquelle l'homme est un *zôon politikon*, un animal politique. Cette thèse repose sur l'idée que l'homme est le seul à posséder des facultés qui le rendent apte à la vie politique.

3. Comment cette réponse est-elle organisée ?

Après avoir énoncé sa thèse (lignes 1-2) Aristote définit la première de ces facultés que l'homme est selon lui le seul à posséder - le langage - en montrant qu'il y a une différence significative entre la voix (*phonè*) des animaux et le langage (*logos*) des humains (lignes 2 à 6). Puis dans la dernière partie du texte, il en vient à la deuxième faculté propre à l'homme - le sens du bien et de la justice - qu'il considère comme le fondement des entités politiques auxquelles les êtres humains appartiennent.

(Première partie : lignes 1 à 2)

Dans la première phrase du texte - qui en constitue la première partie - Aristote affirme sa thèse selon laquelle «L'homme est un animal politique bien plus qu'une abeille ou que n'importe quel animal grégaire».

Il affirme donc qu'il existe une différence spécifique à l'homme et nous invite à éviter la confusion entre la sociabilité humaine (qui est «politique») et la sociabilité animale (qui est «grégaire»). L'abeille ici représente les animaux dits «grégaire», adjectif qui vient du mot latin *grex* signifiant «troupeau». Dans le langage courant, on dit de quelqu'un qu'il a «un comportement grégaire» quand il a l'habitude de suivre les autres et de se comporter comme eux par pur mimétisme et sans réfléchir. Il s'agit donc d'un individu qui manque d'autonomie et d'esprit critique. On parle aussi de «l'instinct grégaire», car le comportement grégaire est un comportement non-réfléchi et bien souvent instinctif, comme peut l'être le fait d'applaudir quand on est au spectacle, par pure imitation de ce que font les autres, alors qu'on ne sait peut-être pas soi-même pourquoi on applaudit. Les animaux grégaire sont donc des animaux sociables qui suivent leur instinct. C'est leur nature qui leur donnent les lois auxquelles ils vont se soumettre, si bien que l'organisation de la société d'une espèce grégaire sera toujours identique : pour une même espèce d'abeille, le fonctionnement d'une ruche sera identique, que la ruche se trouve à Canet-en-Roussillon ou en Chine. Or ce n'est semble-t-il pas le cas de l'organisation politique des membres de l'espèce humaine qui sont pour Aristote des «animaux politiques». «Politique» vient du mot grec «*polis*» qui signifie «cité». Les cités grecques sont en effet pour Aristote le modèle idéal auquel toute bonne organisation politique devrait ressembler. Mais par delà leurs points communs (langue, religion...), elles présentent aussi de grandes différences législatives : les moeurs des athéniens et des spartiates, qui se sont affrontés durant la guerre du Péloponnèse, étaient très opposées, notamment du point de vue de l'éducation des jeunes gens et de la place des arts ou de la science dans celle-ci.

Reste donc à savoir pourquoi une telle différence existe entre les humains et les autres espèces.

(Deuxième partie : lignes 2 à 6)

Dans un deuxième temps, Aristote tâchera donc de montrer que la première condition de possibilité de la vie politique est la possession du langage (*logos* dans le texte grec d'origine).

Le terme grec *logos* est difficile à traduire en français, car il désigne à la fois la parole et la construction logique de la pensée. On le voit d'ailleurs dans les différents mots français qui contiennent l'affixe -log- comme «biologie» et

Partie A : Éléments d'analyse

1. Expliquez la distinction que fait Aristote entre un animal grégaire et un animal politique.

Dans la première phrase du texte, Aristote affirme sa thèse selon laquelle «L'homme est un animal politique bien plus qu'une abeille ou que n'importe quel animal grégaire». Il affirme donc qu'il existe une différence spécifique à l'homme et nous invite à éviter la confusion entre la sociabilité humaine (qui est «politique») et la sociabilité animale (qui est «grégaire»). L'abeille ici représente les animaux dits «grégaire», adjectif qui vient du mot latin *grex* signifiant «troupeau». Dans le langage courant, on dit de quelqu'un qu'il a «un comportement grégaire» quand il a l'habitude de suivre les autres et de se comporter comme eux par pur mimétisme et sans réfléchir. Il s'agit donc d'un individu qui manque d'autonomie et d'esprit critique. On parle aussi de «l'instinct grégaire», car le comportement grégaire est un comportement non-réfléchi et bien souvent instinctif, comme peut l'être le fait d'applaudir quand on est au spectacle, par pure imitation de ce que font les autres, alors qu'on ne sait peut-être pas soi-même pourquoi on applaudit. Les animaux grégaire sont donc des animaux sociables qui suivent leur instinct. C'est leur nature qui leur donnent les lois auxquelles ils vont se soumettre, si bien que l'organisation de la société d'une espèce grégaire sera toujours identique : pour une même espèce d'abeille, le fonctionnement d'une ruche sera identique, que la ruche se trouve à Canet-en-Roussillon ou en Chine. Or ce n'est semble-t-il pas le cas de l'organisation politique des membres de l'espèce humaine qui sont pour Aristote des «animaux politiques». «Politique» vient du mot grec «*polis*» qui signifie «cité». Les cités grecques sont en effet pour Aristote le modèle idéal auquel toute bonne organisation politique devrait ressembler. Mais par delà leurs points communs (langue, religion...), elles présentent aussi de grandes différences législatives : les moeurs des athéniens et des spartiates, qui se sont affrontés durant la guerre du Péloponnèse, étaient très opposées, notamment du point de vue de l'éducation des jeunes gens et de la place des arts ou de la science dans celle-ci.

2. Expliquez la distinction que fait Aristote entre la voix des animaux et le langage humain.

Pour Aristote, l'homme est le seul à posséder un langage, plus précisément un *logos* dans le texte grec d'origine). Le terme grec *logos* est difficile à traduire en français, car il désigne à la fois la parole et la construction logique de la pensée. On le voit d'ailleurs dans les différents mots français qui contiennent l'affixe -log- comme «biologie» et «sociologie», où -logie signifie «étude, science»; «logique» et «logistique», où logi- signifie «raison», «calcul»; enfin «monologue» et

« sociologie », où *-logie* signifie « étude, science » ; « logique » et « logistique », où *logi-* signifie « raison », « calcul » ; enfin « monologue » et « dialogue », où *-logue* signifie plutôt la parole, l'acte de discourir. Aristote définit donc avant tout l'homme comme un « animal possédant un langage », mais on pourrait aussi traduire par « animal doué de raison ». La traduction par « langage » est ici justifiée par la distinction conceptuelle qu'opère Aristote entre la voix (*phonè*) que possèdent certains animaux et le *logos* que l'humain serait le seul à posséder : « or seul parmi les animaux l'homme a un langage » (ligne 3). Il est en effet évident que l'humain n'est pas le seul à user de sa voix pour exprimer des émotions ou communiquer des informations à ses congénères. En effet, le chien ou le chat possèdent une voix particulière : l'un aboie, l'autre miaule. Le perroquet va même jusqu'à imiter les articulations de la voix humaine, ce qui est particulièrement confondant. Aristote admet que ces voix animales sont signifiantes, c'est-à-dire que les animaux en usent pour manifester leurs émotions et leur sensibilité : « leur nature en effet est parvenue jusqu'au point d'éprouver la sensation du douloureux et de l'agréable et de se les signifier mutuellement » (lignes 4-5). On peut prendre ici l'exemple du cri de douleur : si le cri est au départ une manifestation non réfléchie de la sensibilité, Aristote considère que les animaux sont aussi capables de l'utiliser comme un signe afin de provoquer une réaction chez leurs congénères. Nous-mêmes quand nous crions de douleur, c'est certes souvent d'abord sans réflexion et instinctivement, mais c'est aussi pour appeler au secours. On voit donc comment la voix est utile à la survie de l'individu ou du groupe lorsqu'elle prévient d'un danger. Cependant cet usage signifiant de la voix est limité, car les animaux ne sont pas capables d'un langage articulé. Au sens propre, le langage articulé est en effet la capacité à articuler physiquement la voix de manière délibérée, ce qui permet aux humains de produire des mots. Au sens plus figuré, ce peut être aussi l'articulation logique du discours qui n'a plus pour but de signifier les émotions physiques et concrètes, mais de signifier la pensée logiquement organisée portant sur des idées abstraites.

Le langage humain signifie donc autre chose que la douleur et la peine éprouvée physiquement : il signifie des idées et des concepts produits par l'esprit humain. Parmi ces concepts figurent les concepts moraux de « bien », de « mal », de « juste » et « d'injuste » qui sont nécessaires aux hommes pour faire de la politique.

(Troisième partie : fin du texte)

Ainsi, dans un troisième temps, Aristote montre que la possession des concepts moraux est la deuxième condition de possibilité de la vie

« dialogue », où *-logue* signifie plutôt la parole, l'acte de discourir. Aristote définit donc avant tout l'homme comme un « animal possédant un langage », mais on pourrait aussi traduire par « animal doué de raison ». La traduction par « langage » est ici justifiée par la distinction conceptuelle qu'opère Aristote entre la voix (*phonè*) que possèdent certains animaux et le *logos* que l'humain serait le seul à posséder : « or seul parmi les animaux l'homme a un langage » (ligne 3). Il est en effet évident que l'humain n'est pas le seul à user de sa voix pour exprimer des émotions ou communiquer des informations à ses congénères. En effet, le chien ou le chat possèdent une voix particulière : l'un aboie, l'autre miaule. Le perroquet va même jusqu'à imiter les articulations de la voix humaine, ce qui est particulièrement confondant. Aristote admet que ces voix animales sont signifiantes, c'est-à-dire que les animaux en usent pour manifester leurs émotions et leur sensibilité : « leur nature en effet est parvenue jusqu'au point d'éprouver la sensation du douloureux et de l'agréable et de se les signifier mutuellement » (lignes 4-5). On peut prendre ici l'exemple du cri de douleur : si le cri est au départ une manifestation non réfléchie de la sensibilité, Aristote considère que les animaux sont aussi capables de l'utiliser comme un signe afin de provoquer une réaction chez leurs congénères. Nous-mêmes quand nous crions de douleur, c'est certes souvent d'abord sans réflexion et instinctivement, mais c'est aussi pour appeler au secours. On voit donc comment la voix est utile à la survie de l'individu ou du groupe lorsqu'elle prévient d'un danger. Cependant cet usage signifiant de la voix est limité, car les animaux ne sont pas capables d'un langage articulé. Au sens propre, le langage articulé est en effet la capacité à articuler physiquement la voix de manière délibérée, ce qui permet aux humains de produire des mots. Au sens plus figuré, ce peut être aussi l'articulation logique du discours qui n'a plus pour but de signifier les émotions physiques et concrètes, mais de signifier la pensée logiquement organisée portant sur des idées abstraites.

3. Expliquez « seuls ils ont la perception du bien et du mal, du juste et de l'injuste et des autres notions de ce genre » et expliquez pourquoi ces notions sont nécessaires pour fonder « une famille ou une cité » ?

Aristote montre que la possession des concepts moraux est nécessaire à la vie de famille et à la vie politique. En effet, si on essaie de définir la politique, on trouvera qu'il s'agit de l'art d'organiser la société dans le but de réaliser le bien

politique. En effet, si on essaie de définir la politique, on trouvera qu'il s'agit de l'art d'organiser la société dans le but de réaliser le bien commun. Or ce qui permet d'organiser la société, ce sont les lois que se donnent les hommes et qui ne sont pas instinctives, car si tel était le cas, nous ne constaterions pas une telle diversité de législations et de sociétés humaines. Les lois civiles se distinguent en effet des lois naturelles, car elles définissent ce qu'il est bon ou juste de faire dans telle ou telle société. Est « bon » ce qu'il est convenable de faire d'un point de vue moral : en ce sens on considère comme « bon » le fait de laisser sa place à une personne âgée dans le bus. La notion de justice est un peu plus ambiguë : en effet on peut considérer que le juste et l'injuste sont définis par la loi civile, si bien qu'agir de manière juste consisterait simplement à respecter la loi. Cependant la loi n'oblige personne à laisser sa place dans le bus, mais cela signifie-t-il qu'il est tout aussi juste de le faire ou de ne pas le faire ? On peut en effet discuter des lois et, généralement, quand on souhaite créer une nouvelle loi ou au contraire en abroger une autre, c'est en vertu des notions de bien et de justice que nous le faisons. Nous attendons donc des lois qu'elles s'accordent avec l'idée que nous nous faisons du bien et de la justice. On voit donc en quoi le langage et le sens de la justice sont des conditions nécessaires de la vie politique : il faut pouvoir discuter et débattre des lois pour faire évoluer celles-ci dans le sens de l'intérêt général de la société. Il faut aussi pouvoir discuter des décisions à prendre pour s'adapter à une situation donnée : faire ou ne pas faire la guerre contre Sparte dans la cité athénienne du temps de Périclès, instaurer ou non un passe sanitaire dans nos sociétés confrontées à la pandémie de Covid 19... Ces décisions politiques demandent une délibération et un débat d'idées qui ne peuvent se faire qu'à travers le *logos*, en ayant pour objectif de réaliser l'idée du bien commun.

(Conclusion)

Ainsi Aristote peut affirmer que l'homme est un « animal politique » parce qu'il est d'abord un animal possédant le *logos*. Si le langage et la vertu morale sont comme nous l'avons vu nécessaires à la vie en société, on peut penser également que sans la vie en société, ces qualités humaines ne se seraient pas autant développées. En société, les hommes apprennent à parler, enrichissent leurs idées et leurs connaissances en écoutant les autres, ils développent donc leur *logos*. Mais ils apprennent aussi à voir plus loin que leur intérêt égoïste, grâce à leur éducation et en appliquant les règles de la société. Cela leur donne une meilleure perception du bien commun et de l'intérêt général, autrement dit une meilleure perception du bien et de la justice.

commun. Or ce qui permet d'organiser la société, ce sont les lois que se donnent les hommes et qui ne sont pas instinctives, car si tel était le cas, nous ne constaterions pas une telle diversité de législations et de sociétés humaines. Les lois civiles se distinguent en effet des lois naturelles, car elles définissent ce qu'il est bon ou juste de faire dans telle ou telle société. Est « bon » ce qu'il est convenable de faire d'un point de vue moral : en ce sens on considère comme « bon » le fait de laisser sa place à une personne âgée dans le bus. La notion de justice est un peu plus ambiguë : en effet on peut considérer que le juste et l'injuste sont définis par la loi civile, si bien qu'agir de manière juste consisterait simplement à respecter la loi. Cependant la loi n'oblige personne à laisser sa place dans le bus, mais cela signifie-t-il qu'il est tout aussi juste de le faire ou de ne pas le faire ? On peut en effet discuter des lois et, généralement, quand on souhaite créer une nouvelle loi ou au contraire en abroger une autre, c'est en vertu des notions de bien et de justice que nous le faisons. Nous attendons donc des lois qu'elles s'accordent avec l'idée que nous nous faisons du bien et de la justice.

Partie C. Commentaire

1. À quelles occasions les êtres humains utilisent à la fois le langage et le sens du bien ou de la justice ?

Dans les tribunaux ou dans les lieux de prise de décision politique, on a besoin du langage pour argumenter et du sens de la justice pour pouvoir juger ou légiférer correctement. Il faut en effet pouvoir discuter et débattre des lois pour faire évoluer celles-ci dans le sens de l'intérêt général de la société. Il faut aussi pouvoir discuter des décisions à prendre pour s'adapter à une situation donnée : faire ou ne pas faire la guerre contre Sparte dans la cité athénienne du temps de Périclès, instaurer ou non un passe sanitaire dans nos sociétés confrontées à la pandémie de Covid19... Ces décisions politiques demandent une délibération et un débat d'idées qui ne peuvent se faire qu'à travers le *logos*, en ayant pour objectif de réaliser l'idée du bien commun.

2. En quoi la vie en société permet-elle aux hommes de développer leurs qualités spécifiques ?

Si le langage et la vertu morale sont nécessaires à la vie en société, on peut penser que sans la vie en société, ces qualités humaines ne se seraient pas autant développées. En société, les hommes apprennent à parler, enrichissent leurs idées et leurs connaissances en écoutant les autres, ils développent donc leur *logos*. Mais ils apprennent aussi à voir plus loin que leur intérêt égoïste, grâce à leur éducation et en appliquant les règles de la société. Cela leur donne une meilleure perception du bien commun et de l'intérêt général, autrement dit une meilleure perception du bien et de la justice.